

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 22 MARS 2011
N° 24**

Date de la convocation :
15/03/2011

Nombre de membres :
9

Présents :
9

Votants :
9

Le vingt-deux mars deux mille onze à 14 heures,
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

Etaient présentes :

Mesdames : CABANILLAS, MOUREAUX, PIOT, NIVERT-COCHIN,
QUINET, MAILLARD et LINTILHAC

Monsieur : GALERNE

Etaient absents excusés : Aucun

Mme CABANILLAS a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 24 janvier 2011

Le compte-rendu du conseil d'administration du 24 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2010 :

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes
relatives à l'exercice 2010 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ Approuve le compte de gestion 2010 établi par Monsieur le Percepteur d'Epône.

3. Compte administratif 2010 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice
2010, puis sort de la salle.

**Le Conseil d'Administration, siégeant sous la présidence de Mme PIOT conformément à
l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et
suivants,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **Approuve** le compte administratif 2010 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent 2009 reporté	Excédent final
Fonctionnement	4 790,58 €	5 394,90€	604,32€	6 167.72 €	6 772,04 €

❖ **Affecte** le résultat 2010 au budget primitif comme suit :

ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement

6 772,04 €

5. Repas des anciens

- Le repas est fixé au 26 mars 2011 à 12h00. 59 personnes sont inscrites.
- Le repas est gratuit pour les Jumeauvillois de plus de 65 ans, 25 € pour les accompagnants ou autres personnes extérieures et 15 € pour les membres du CCAS.

La préparation de la salle se fera le vendredi après-midi à partir de 15h00 par Mesdames QUINET, MAILLARD, LINTILHAC et CABANILLAS

Le traiteur retenu est « Aux plaisirs gourmands » : le tarif est de 29€ par personne + 2 serveurs de 12h00 à 16h00.

Menu prévu :

- Tulipe de St-Jacques et son étuvée de Julienne de légumes
- Grenadin de Veau aux Girolles – Gratin Dauphinois, Tomate à la Provençale, endive braisée
- Feuilleté Tiède aux Pommes Caramélisées et sa Sauce.
- Café

26 livres de Fernandel seront offerts aux anciens 1 par couple ou 1 pour une personne seule.

Animations Chants - Karaoké et danse, prévues avec 2 chanteurs, dont le prix s'élève à 400 €. Les musiciens doivent arriver vers 11h00 pour installer leur matériel. Madame QUINET sera présente pour les accueillir.

4. Questions diverses

Naissance : Madame PIOT s'occupe de la distribution du cadeau pour les 2 nouvelles naissances.

Personnes Hospitalisées : 3 personnes sont hospitalisées.

Les membres du CCAS restent vigilants pour leurs éventuels retours à domicile. Une autre personne vient de sortir de l'hôpital et est encadré par son fils.

Aide à l'énergie : L'aide à l'énergie sera renouvelé cette année.

Téléassistance : Chaque module de Téléassistance ne peuvent pas être réutilisé pour une autre personne, une résiliation est obligatoire et un contrat doit être signé, pour ceci des documents d'obtention et de résiliation seront en Mairie.

Aide : Une famille demande si le CCAS pourrait aider financièrement un couple pour leur facture de chauffage. Les membres du CCAS ne donnent pas suite pour le moment

Sortie patinoire : Madame LINTILHAC propose une soirée à la patinoire de Mantes. La location des lieux de la patinoire s'élève à 550€ pour 100 personnes (prêt des patins compris). Les entrées seraient prévues pour les personnes à partir de 11 ans (collégiens, lycéens, étudiants ou adultes). La

date n'est pas encore déterminée. Par conséquent, cette année, les places de cinémas pour les collégiens, lycéens et étudiants ne seront pas renouvelées.

Sortie CCAS :

Il est proposé une sortie à Chantilly avec la visite des grandes écuries et un spectacle équestre. Ce dernier n'est pas retenu.

Les membres préfèrent une sortie sur Paris en soirée. Cette sortie est prévue au mois de décembre pour profiter des illuminations de Noël. Mesdames LINTILHAC et PIOT doivent se renseigner du coût pour réaliser un circuit dans Paris en car. Il faut réfléchir pour leur offrir une collation ou autre.

5. Visite de la nouvelle assistance sociale du conseil général du secteur, Mme GLEVEAU Charlotte, qui est située à Epône et dont le siège se situe à Mantes-la-Ville.

Permanences tenues par Mme GLEVEAU à Epône tous les :

- Mardi matin : permanence sociale
- Mercredi matin : permanence RSA

Une permanence dans notre mairie ou une visite à domicile des Jumeauvillois pourraient être envisagée au cas par cas, sur leur demande.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 15h45.

Le Président,